

CASA SAUVAGE

Règlement intérieur

ÉDITION 2026

Bienvenue à la Casa Sauvage. Ce règlement intérieur a pour vocation de garantir le confort de tous, la préservation du lieu et la sécurité de chacun. Il complète les Conditions générales de location et fait partie intégrante du contrat. Le signataire du bail s'engage à le porter à la connaissance de l'ensemble des occupants.

1 CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité maximale est de 18 personnes, enfants compris. Tout dépassement non autorisé entraîne la résiliation immédiate du séjour, sans remboursement.

2 TRANQUILLITÉ ET VOISINAGE

- Musique amplifiée à l'extérieur : interdite après 22h00.
- Couvre-feu sonore général : 00h00.
- Pas de feu d'artifice, pas de pétards.
- Respect strict du voisinage, notamment le matin (silence avant 8h00 à l'extérieur).

3 ÉVÉNEMENTS PRIVÉS

Les événements privés (anniversaire, EVJF/EVG, baptême) sont acceptés sur devis préalable et déclaration à la réservation. Sont interdits sans accord écrit :

- Toute fête ouverte au public ou avec billetterie ;
- Les soirées à thème commerciales ;
- L'installation de matériel sono professionnel ;
- Les structures gonflables ou bassins additionnels.

4 PISCINE ET JACUZZI

- La baignade est sous l'entière responsabilité des occupants.
- Les enfants doivent être accompagnés en permanence d'un adulte responsable.
- Le port de slip de bain est requis pour les hommes (pas de short de ville).
- Le jacuzzi nécessite l'activation du forfait à la réservation. Il est éteint à minuit.
- Crème solaire et huiles à rincer avant baignade pour préserver l'eau.

- Aucun objet en verre autour du bassin.

5 TABAC, VAPOTAGE, SUBSTANCES

- Interdiction de fumer et de vapoter à l'intérieur de la maison (cendriers disponibles à l'extérieur).
- Toute consommation de produits stupéfiants est strictement interdite et entraîne la fin immédiate du séjour.

6 ANIMAUX

- Sur demande et accord préalable uniquement.
- Ne sont pas autorisés sur les lits ni les canapés.
- Toute déjection à ramasser immédiatement (jardin compris).
- Les dégâts causés sont facturés aux frais réels.

7 CUISINES ET DÉCHETS

- Tri sélectif obligatoire : conteneurs jaunes (emballages) / verre / ordures ménagères.
- Sortie des poubelles : à effectuer par le locataire avant le départ.
- Vaisselle propre rangée avant le départ.
- Les hottes, plaques et fours sont à nettoyer après usage intensif.

8 CHEMINÉE

- Les cheminées sont d'agrément. Tout feu doit être surveillé en permanence.
- Bois fourni dans la limite des stocks. Bois humide interdit.
- Cendres à laisser refroidir 48h avant évacuation.

9 CHAUFFAGE, CLIMATISATION, ÉNERGIE

- Fenêtres et portes-fenêtres fermées en cas d'utilisation du chauffage ou de la climatisation.
- Lumières et appareils à éteindre en cas d'absence.
- Réglages de thermostat à conserver dans une plage raisonnable (19-22°C).

10 INTERNET ET ÉQUIPEMENTS

- Box internet à ne pas redémarrer sans contacter la conciergerie.
- Téléviseurs, home cinéma, à utiliser dans le respect du voisinage.
- Tout dysfonctionnement à signaler dans les 24h pour intervention.

11 SÉCURITÉ

- Alarme à activer en cas d'absence prolongée de la maison (code remis à l'arrivée).
- Numéros utiles affichés dans la cuisine : pompiers 18, SAMU 15, police 17, urgence européenne 112.
- Trousse de premiers secours à disposition dans la salle de bain principale.
- Extincteurs : ne pas obstruer, ne pas déplacer.

12 STATIONNEMENT

- Stationnement uniquement sur les emplacements prévus dans le domaine.
- Pas de stationnement sur les pelouses ni devant la barrière d'accès.
- La maison étant en bout de chemin privé, attention au passage des autres résidents.

13 LINGE ET MÉNAGE

- Linge : fourni en option ou apporté par le locataire.
- Ménage de sortie : inclus dans le forfait 190 € obligatoire ; le locataire doit toutefois ranger la vaisselle, vider les poubelles et débarrasser ses affaires personnelles.
- Frais supplémentaires en cas de ménage anormalement long (taches non traitées, dégâts, etc.).

14 CASSE ET DÉGRADATIONS

- Tout dommage à signaler immédiatement à la conciergerie.
- La casse de vaisselle est tolérée dans la limite du raisonnable, à signaler.
- Les dégradations volontaires ou par négligence sont facturées aux frais réels, déduites de la caution.

15 DÉPART

- Heure de départ : avant 12h00.
- État des lieux de sortie réalisé avec un membre de la conciergerie.
- Clés à remettre en main propre, jamais laissées dans la maison.

16 MANQUEMENTS

Tout manquement grave ou répété au présent règlement peut entraîner :

- Un avertissement écrit ;
- La retenue partielle ou totale de la caution ;
- La résiliation immédiate du séjour sans remboursement et l'évacuation des lieux ;
- Le cas échéant, le dépôt d'une plainte.

Contact conciergerie 24/7 : [à compléter] — casasauvage34@gmail.com

Merci pour votre respect du lieu et bon séjour à la Casa Sauvage.

Édition mai 2026 — version 2.0